

# De l'Installation de Jean Philippe au projet familial

-

Quelles aides et quelles démarches pour s'installer ?  
Retour sur une transmission réussie

*Témoignage d'Isabelle Daladoire,  
Vincent Rabault (Chambre Agriculture) et Emmanuel Bonnin (PAI79)*

GAEC DALADOIRE, Secondigné sur Belle

27/11/2018

# Sommaire

## **1. Les Démarches**

**1. De l'idée au projet**

**2. Le Plan d'action**

**3. Présentation du Point Accueil Installation**

**4. Le dispositif d'accompagnement**

**5. Le CEPPP**

**6. Le Plan d'entreprise**

## **2. Les aides**

## De l'idée au projet



### L'émergence de l'idée

- Quels sont mes objectifs ?
- Suis-je bien préparé ?
- Est-ce le bon moment ? ...



### Les bases du projet

- Quelles productions, quel marché ?
- S'installer seul ou à plusieurs ?
- Trouver des repères...



### La faisabilité

- Mon projet est-il réalisable ?
- Vais-je couvrir mes besoins privés ?
- Quelles sont les contraintes (juridiques, réglementaires...)  
?...



### Le plan d'action

- Les démarches à réaliser
- Les contacts à prendre

**Les conseillers de la  
Chambre d'Agriculture  
présents à vos côtés à  
chaque étape.**

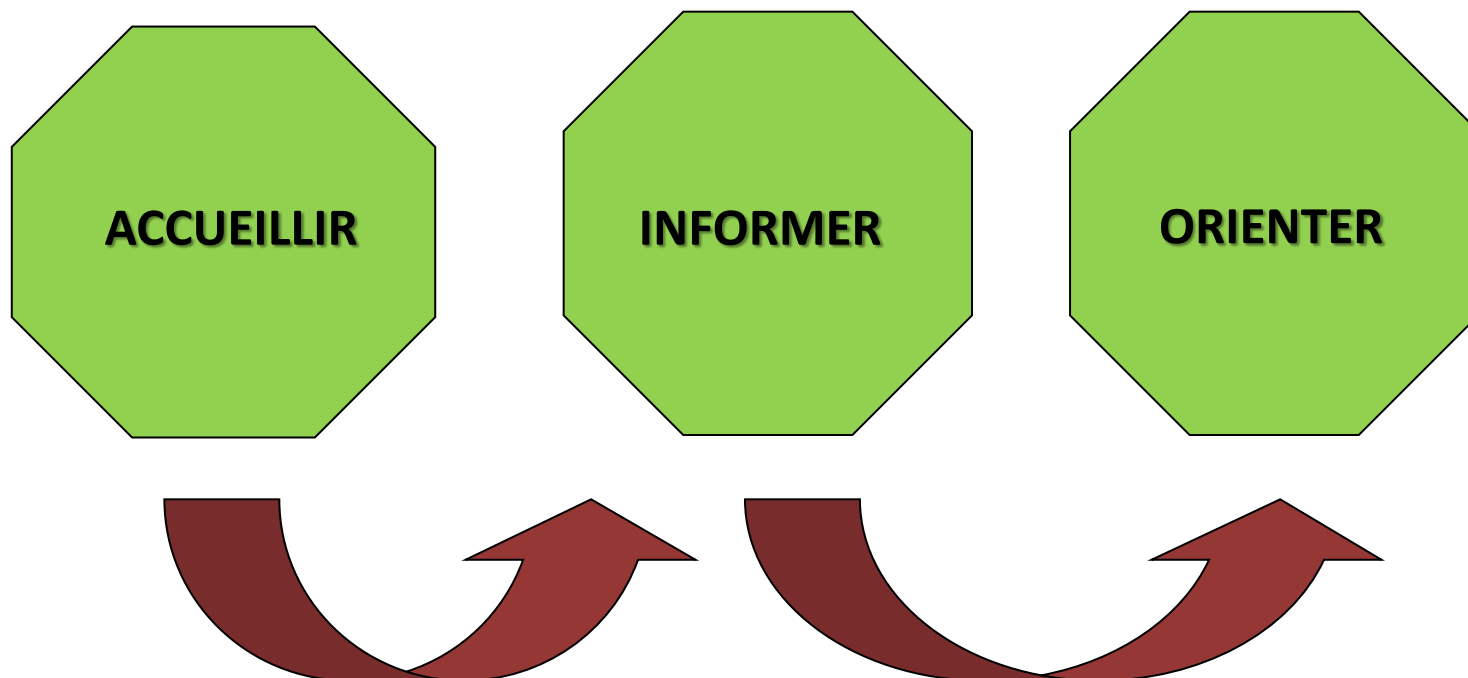


## Le Plan d'action

- Informez vous sur les modalités d'installation
  - RDV au Point Accueil Installation > **Autodiagnostic**
- Identifiez une exploitation
  - SAFER, **RRDI**, bouche à oreille, mairies, notaires ...
- Bâissez votre projet
  - Le Parcours à l'installation (Plan de Professionnalisation Personnalisé)
  - Accompagnement par la Chambre d'Agriculture, Centres de gestion, banques, experts comptable, techniciens productions
  - ...

## Le Point Accueil Installation

### ✓ Ses missions



Clef d'entrée dans le parcours à l'installation

## RRDI (RÉPERTOIRE RÉGIONAL DÉPART INSTALLATION)

### ***Un service d'accompagnement à l'INSTALLATION***

- Je cherche à m'installer: en individuel ou en association?
- Pour les « hors cadre familiaux » mais pas seulement ...
- Je reprends une ferme existante, je crée mon activité professionnelle ou je cherche un complément à un support existant
- J'ai un projet mais j'ai besoin de renseignements pour aller plus loin

## RRDI (RÉPERTOIRE RÉGIONAL DÉPART INSTALLATION)

- **Sensibilisation – Repérage :**  
Evènementiel, Partenariat filières, Observatoires.
- **Accompagnement des cédants :**  
La reprise + La recherche d'associé
- **Clarification du projet de transmission:**  
Diagnostic, Audit, Formations (cédant – associé)
- **Proposition d'une offre - Mises en relation**
- **Accompagnement projet :** cédant - repreneur

# Le dispositif d'accompagnement

1<sup>ère</sup> étape



- Remise de l'**Autodiagnostic**
- Renvoyer l'autodiagnostic pour réaliser l'étape 2, le PPP

2<sup>ème</sup> étape



- Rendez-vous avec deux conseillers
  - Conseiller Projet
  - Conseiller Compétences
- Prescriptions et préconisations d'actions du PPP, en accord avec le porteur de projet
- Agrément de mon PPP par le préfet

3<sup>ème</sup> étape

Réalisation du PPP

- J'effectue le stage 21 heures
- Je réalise les actions de mon PPP
  - Stages en exploitation ou entreprise
  - Actions de formation continue, individuelles ou collectives
  - Stage parrainage
- Validation de mon PPP par le préfet

PPP Agréé pour 3 ans

PPP Validé pour 2 ans

Je réfléchis et je réalise mon **Plan d'Entreprise (étude sur 4 ans)**

Montage du PE

- Etude économique du projet d'installation
- Aspects juridique, technique, financier
- Plan de financement et d'investissement

Instruction du PE

CDOA

- Décision préfectorale d'octroi des aides

Installation

- Inscription à la MSA et au CFE
- Déblocage des prêts JA
- Paiement de la DJA
- Suivi Post-Installation

9 mois maxi pour s'installer



## FORMATIONS PPP

### ➤ Stage 21 heures : 3 jours

#### PROGRAMME :

Les bases de son projet et les différents enjeux :

- L'accès au foncier.
- La construction de bâtiments et la reprise d'élevages.
- Les aspects humains.
- L'environnement au travers des marchés, des politiques publiques, et des relations locales.
- Les démarches à entreprendre.

### ➤ Droits et devoirs liés au foncier : 1 jour

#### PROGRAMME :

Les droits et devoirs liés au foncier dans le cadre de l'installation :

- Conclure un bail en bonne et due forme.

### ➤ Réussir son installation en société : 2,5 jours

#### PROGRAMME :

- Les relations humaines et les points clés du fonctionnement d'un groupe
- Les différentes sociétés, le partage du résultat et les comptes associés, le capital et les parts sociales.

### ➤ Se repérer dans ses documents comptables et les analyser : 1 jour

#### PROGRAMME :

Les notions de base, le bilan, le compte de résultat, les documents comptables, l'analyse économique et financière de votre exploitation (ratios essentiels).



## FORMATIONS PPP

### ➤ Etudier la faisabilité économique de son projet d'installation : 4 jours

#### PROGRAMME :

- Les données nécessaires à l'étude, les caractéristiques du système en place, les évolutions prévues, les aides PAC, la reprise, les investissements et le plan de financement.
- Une prévision économique sur informatique.

### ➤ Gérer les fluctuations de trésorerie : 1 jour

#### PROGRAMME :

Construction de son budget de trésorerie mensuelle sur informatique, analyse des fluctuations et des outils de gestion proposés par les banquiers.

### ➤ Sécuriser son démarrage d'activité : 2 jours

#### PROGRAMME :

- Les différents régimes fiscaux et juridiques.
- Les garanties bancaires.
- La protection des travailleurs sur l'exploitation.
- L'assurance de l'outil de travail.
- Les formalités pour le démarrage d'activité.



## Plan d'Entreprise

- Document de **synthèse du projet**
- Déposé en même temps que la demande d'aide à l'installation
- Données issues d'une **étude économique détaillée + diagnostic de la situation initiale et descriptif du projet**
- Sa mise en œuvre sera « vérifiée » en
  - En année 3, Bilan Mi-parcours : déclaration adressée au candidat
  - En début de l'année 5 pour le versement de la 2<sup>ème</sup> fraction DJA
- **Les principaux objectifs**
  - Le PE est un document de synthèse dérivé de l'étude économique détaillée, qui donne tous les éléments d'appréciation permettant d'accorder les aides
  - Il permet d'établir le montant de la DJA suivant les critères de modulation
- **Au niveau de l'accompagnement de la chambre d'agriculture**
  - L'élaboration du PE devient un fil rouge pour le porteur de projet depuis son entrée dans le parcours jusqu'à la phase de pré-instruction
  - => un conseiller référent suivra le porteur de projet pendant tout son parcours

## Plan d'Entreprise

- **Les principaux objectifs -**
  - Le PE est un document de synthèse dérivé de l'étude économique détaillée, qui donne tous les éléments d'appréciation permettant d'accorder les aides
  - Il permet d'établir le montant de la DJA suivant les critères de modulation
- **Au niveau de l'accompagnement de la chambre d'agriculture**
  - L'élaboration du PE devient un fil rouge pour le porteur de projet depuis son entrée dans le parcours jusqu'à la phase de pré-instruction
    - => un conseiller référent suivra le porteur de projet pendant tout son parcours

## Concrétisation de l'installation

- Enregistrement de l'entreprise
  - Centre de Formalités des Entreprises (Chambre d'Agriculture)
- Foncier :
  - Signature des baux, contrat de vente, conventions de mise à disposition
  - Déclaration au centre des impôts pour dégrèvements JA
- Suivi de l'installation :
  - Justificatifs d'installation pour versement DJA
  - Suivi JA N+2 et N+4,
  - Banque: signature du/des prêt(s) avec justificatifs (devis, baux, attestations de cession de parts sociales...)

## Dispositif d'aide à l'installation sur 4 ans

- **DJA**
- **Complément de DJA (anciens prêts JA)**

## Exonérations fiscales (-100% année 1, -50% années 2 à 5)

- **Exonération Imposition sur le Bénéfice Agricole** (si imposition au réel)
- **Dégrèvement sur la Taxe sur le Foncier non-bâti (TFNB).**

## Aide MSA sur 5 ans (avoir moins de 40 ans)

- Exonération partielle des cotisations sociales
- (Années 1 à 5): -65%, -55%, -35%, -25%, -15%

## Pour les demandeurs d'emploi

- **ACCRE** (-100% charges sociales MSA Année 1)
- **ARCE** ( 45% du solde ARE versé en deux fois)
- Dispositif **NACRE** ( Prêt de 10000 € à 0%)

## Aides régionales

- Prêt d'honneur, financement stage parrainage, Diagnostic préinstallation, Etude éco...

## Dotation jeune agriculteur : DJA

Zones	Montant de base
Plaine	11 000 €
Défavorisée	14 000 €

### Critères de modulation

- ✓ **+20 % : Hors Cadre Familial** (2200 à 2800 €)
- ✓ **+25% : Valeur Ajoutée / Emploi** (2750 à 3500 €)
- ✓ **+15 % : Agro-écologie** (1650 à 2100 €)

### Versement de la DJA

- ✓ **80 % la 1<sup>ère</sup> année**
- ✓ **20 % la 5<sup>ème</sup> année**

### Mise en place d'un complément de DJA en fonction de l'investissement

- entre 100 000 € et 250 000 € → 9 000 €
- > 250 000 € → 13 000 €

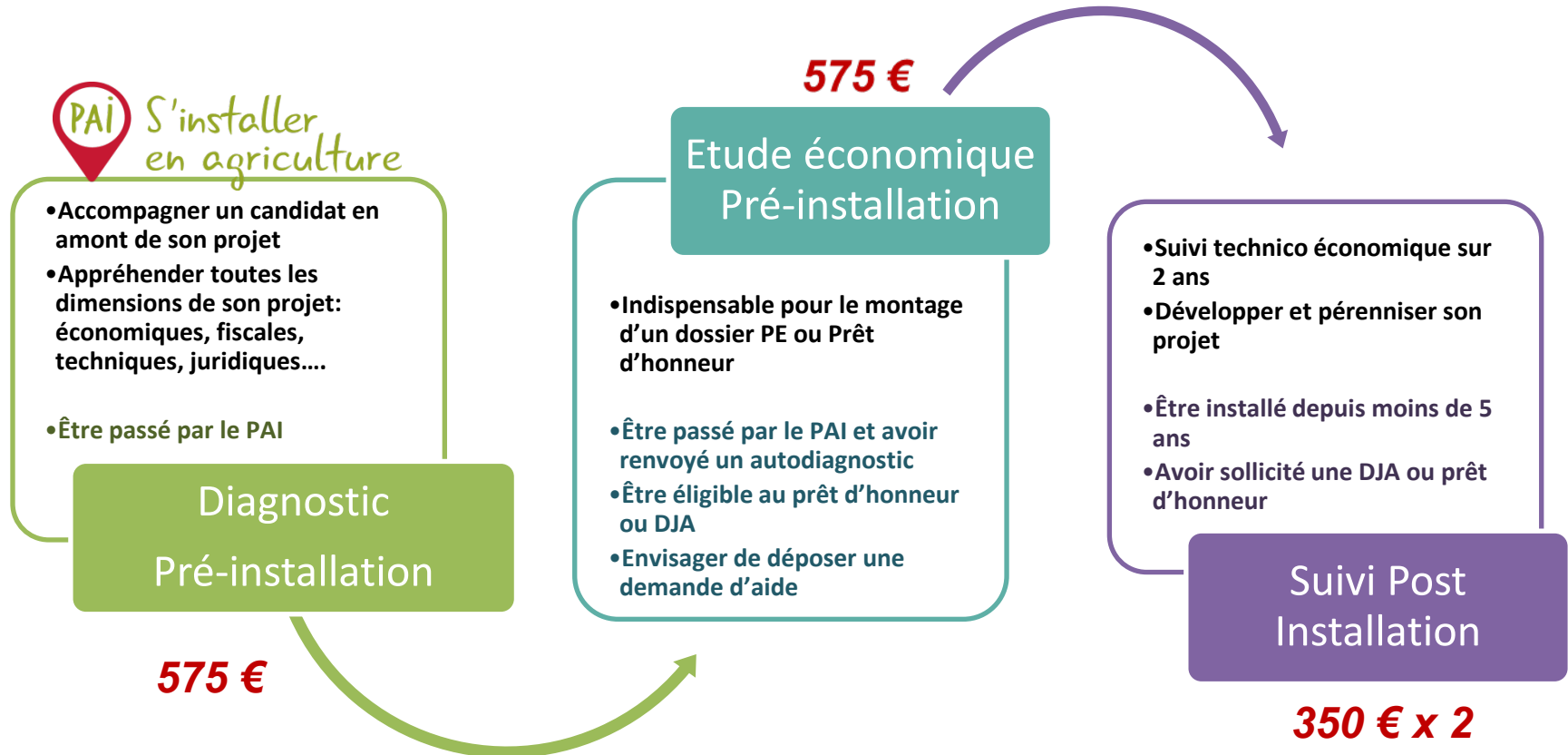
## DJA: Conditions d'accès

- ✓ **Avoir entre 18 et 40 ans**  
(à la date du dépôt de la demande d'aide)
- ✓ **Etre de nationalité française**  
(ressortissant d'un autre Etat de l'Union Européenne)
- ✓ **S'installer pour la première fois comme chef d'exploitation**  
(individuel ou associé exploitant non salarié)
- ✓ **Justifier d'une capacité professionnelle agricole**  
(avoir les compétences pour exercer le métier d'agriculteur):
  - Diplôme minimum de niveau 4 agricole
  - PPP validé
- ✓ **Présenter un plan d'entreprise (PE) : Avoir un projet viable**  
(PE réalisé à partir d'une étude économique prévisionnelle sur 4 années )



# Aides à l'installation

## Accompagnement à l'installation Aide de la Région



- ✓ Dispositif mis en place jusqu'en 2020
- ✓ 4 organismes de conseils (Chambre d'Agriculture, CerFrance, Accéa +, AS79)

## Le prêt d'honneur Initiative en agriculture

Ce prêt d'honneur doit augmenter les fonds propres et faciliter l'accès au prêt bancaire.

Ce fond a pour objectif :

- d'attribuer un prêt d'honneur à 0%
- pour un montant de 5 000 à 20 000 €
- sur une durée de 2 à 7 ans



### BENEFICIAIRES

#### ***Au moment de la présentation du projet :***

⇒ être non éligible à la DJA : avoir plus de 40 ans, ou moins de 40 ans et non titulaire d'un diplôme de niveau 4 agricole et ne pouvant pas bénéficier de la dérogation

⇒ au moment du dépôt de la demande :

- ne pas être installé

Ou

- être installé, depuis moins d'un an (inscription MSA)

Ou

- être déjà installé comme cotisant solidaire ou à titre secondaire